



# BÂTIR

pour l'avenir

Rapport annuel  
2010



GREATER MONCTON INTERNATIONAL AIRPORT  
AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON

## Notre vision

Être l'aéroport de choix du Canada atlantique.

## Notre mission

Leadership dans l'exploitation d'un aéroport sécuritaire, propre, efficace, accueillant, rentable et représentatif de sa région.

## Nos valeurs

Garantir un environnement sécuritaire.

Offrir un excellent service en encourageant la sensibilité aux besoins des clients, la formation et la collaboration avec le personnel, la collectivité et les partenaires commerciaux.

Exploiter l'aéroport de façon professionnelle et entrepreneuriale, de façon transparente et dans le respect de l'éthique.

Assurer l'efficacité et la rentabilité de l'aéroport.

Maintenir notre engagement à établir des partenariats d'affaires fructueux.





# Table des matières

Message du président du Conseil	2
Message du président-directeur général	4
Rapport sur les opérations	7
Rapport sur les activités de marketing et de développement	8
Initiatives stratégiques	12
Conseil d'administration de la DAIGM Inc.	14
Comités du Conseil d'administration	16
Examen des finances	18/i



GREATER MONCTON INTERNATIONAL AIRPORT  
AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON

## Message du président du Conseil



Du point de vue du Conseil d'administration de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM), 2010 marque, pour l'Aéroport international du Grand Moncton (AIGM), le début de la reprise après la pire récession mondiale depuis la Crise de 1929. Et même si nous n'avons pas atteint les niveaux records de 2008, le nombre de passagers et le volume de fret aérien ont néanmoins été très encourageants et, surtout, nous permettent d'espérer un nouveau record de clients pour nos installations en 2011. Pour l'industrie du transport aérien, cette reprise s'inscrit dans le cadre d'un phénomène mondial qui devrait se poursuivre dans un avenir prévisible.

Le Conseil d'administration de la DAIGM a mené à bien plusieurs initiatives importantes durant l'exercice. Deux grandes études que nous avons approuvées, l'une portant sur l'extension d'une piste et l'autre sur l'expansion du fret aérien et l'établissement d'un village de fret aérien à l'aéroport, n'en sont que deux exemples. Deux autres initiatives sont l'approbation d'un nouveau manuel de gouvernance sous un nouveau format, incluant une réforme des politiques du Conseil d'administration. Tout cela en plus d'un voyage d'observation à Liège, en Belgique, en vue de comprendre comment cet aéroport a réussi à devenir, en seulement 13 ans, le premier aéroport de fret aérien en Belgique et le cinquième en Europe. Cette dernière initiative s'inscrit dans le cadre d'un des objectifs stratégiques de la DAIGM, qui est d'accroître les services aériens tant pour le secteur passager que pour le secteur fret.

Les comités du Conseil d'administration ont aussi été très actifs tout au long de l'année, en s'attaquant à des problèmes liés aux politiques en matière d'environnement, de finances, de stratégie et de gouvernance. Les membres

Robert Deluce,  
président-directeur  
général de Porter  
Airlines; George Cooper,  
président du Conseil  
d'administration  
de la DAIGM et  
Rob Robichaud,  
président-directeur  
général de la DAIGM



de chaque comité ont travaillé sans relâche afin que l'AIGM maintienne son statut de principal aéroport du Nouveau-Brunswick et demeure un moteur important des économies locales et provinciales. Le Conseil est très fier du personnel de l'aéroport et de l'équipe de direction, qui ont aussi travaillé très fort en 2010 pour faire en sorte que nos niveaux de service à la clientèle demeurent insurpassés et que les installations continuent d'attirer fortement de nouvelles sociétés aériennes, comme en fait foi l'arrivée de Porter Airlines en juin 2010. Nos remerciements vont à notre firme de gestion, Vancouver Airport Services (YVRAS), qui a fait un excellent travail pour que ce nouveau service devienne réalité.

En ce qui concerne les activités externes pour l'atteinte des objectifs de la DAIGM, l'AIGM continue d'être membre du Conseil des aéroports du Canada (CAC) ainsi que de l'Association des aéroports du Canada Atlantique (AACAA), deux organismes qui exercent des pressions auprès des gouvernements fédéral et provincial au nom des petits et grands aéroports. Des enjeux comme la suppression des loyers des aéroports et la nécessité pour les gouvernements de reconnaître les aéroports comme des moteurs de développement économique pour leurs régions respectives, plutôt que comme des « vaches à lait », ont encore été à l'avant-plan de toutes les discussions en 2010.

Deux membres du Conseil d'administration nous ont malheureusement quittés en 2010, soit M<sup>me</sup> Julie McSorley, représentante de la ville de Moncton, et M. Barrie Hould, représentant du Congrès canadien du travail. Nous les remercions tous les deux pour leur précieux apport au Conseil et aux comités pendant leurs mandats respectifs. Leurs remplaçants sont respectivement M. Chris Bacich et M<sup>me</sup> Kathryn-Ann Leger, et je leur souhaite sincèrement « bienvenue à bord » au nom du Conseil d'administration de la DAIGM et de toute l'équipe de l'aéroport.

Pour terminer, je tiens à dire que l'année 2010 a été, sous tous rapports, une réussite en comparaison avec 2009, et que cela n'aurait pas été possible sans l'excellent travail de tous les membres du Conseil d'administration, du groupe de la direction et du personnel, de nos locataires et, évidemment, de nos clients. J'adresse à tous mes remerciements les plus sincères pour leur beau travail et je nous souhaite une année 2011 encore plus prospère !



George Cooper  
Président du Conseil d'administration

« Le Conseil est très fier du personnel de l'aéroport et de l'équipe de direction, qui ont aussi travaillé très fort en 2010 pour faire en sorte que nos niveaux de service à la clientèle demeurent insurpassés... »



# Message du président-directeur général



L'année 2010 a apporté son lot de défis, mais aussi de satisfactions. Surmonter les effets défavorables d'une récession qui a plombé l'économie mondiale pendant plus de deux ans n'a pas été une mince tâche, mais j'ai le plaisir de déclarer que le nombre de passagers et les volumes de fret aérien ont augmenté de façon notable par rapport à ceux de la fin de l'exercice 2009. L'Aéroport international du Grand Moncton (AIGM) a en effet enregistré une hausse de 7 % et de 6 % respectivement dans ces deux secteurs. Ces résultats positifs n'auraient pas pu être obtenus sans l'excellent travail et le dévouement des centaines de femmes et d'hommes qui travaillent

tous les jours à l'AIGM, ni sans nos fidèles clients qui choisissent nos installations plutôt que toute autre dans la région.

Ce soutien représente environ 553 000 passagers et 23 000 tonnes de fret aérien, par rapport à 515 000 passagers et 21 000 tonnes de fret en 2009. Ce soutien a évidemment influé positivement sur l'ensemble des revenus et, du fait que la direction a su maintenir un contrôle des coûts tout au long de l'exercice, le bénéfice net a été bien supérieur aux résultats de l'exercice précédent, soit un revenu net pour 2010 de 2 181 504 \$ par rapport à 1 750 168 \$ en 2009.

D'autres résultats positifs concernent la reconstruction de l'intersection des pistes 06/24 et 11/29 au coût d'environ 5 millions de dollars. Ce projet a été livré à un coût inférieur au budget prévu et en avance sur l'échéancier. Un autre point saillant a été l'annonce qu'a faite Porter Airlines pour indiquer qu'elle allait desservir le Nouveau-Brunswick et qu'elle avait choisi l'AIGM pour y assurer deux liaisons quotidiennes. Grâce en grande partie à l'excellent travail du personnel du développement commercial de l'aéroport, le vol inaugural a été effectué le 25 juin 2010.



Rob Robichaud,  
président-directeur  
général de la DAIGM  
et Robert Deluce,  
président-directeur  
général de Porter Airlines



« ...le succès de l'AIGM est directement lié aux collectivités que nous desservons. »

Employés de l'AIGM

Pour ce qui est du fret aérien, FedEx a mis en service un avion-cargo B757 pour remplacer le service quotidien effectué par B727, et Cargojet a fait de même. Le fait que ces deux avions représentent une augmentation importante de la capacité de fret est de bon augure pour les affaires de l'intégrateur à l'AIGM et pour chacune de ces entreprises.

Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, le succès de l'AIGM est directement lié aux collectivités que nous desservons. C'est ainsi que, lorsqu'on nous a demandé notre soutien pour les Championnats du monde juniors d'athlétisme de l'IAAF qui ont eu lieu à Moncton l'été dernier, ou pour le premier match de saison régulière de la LCF à Moncton, c'est avec fierté que nous avons accepté. L'AIGM est très conscient du rôle qu'il doit jouer lors de tels événements, parce qu'il constitue une « porte d'entrée » dans nos collectivités, plus particulièrement pour les nouveaux visiteurs, sur qui les expériences à l'aéroport, à l'arrivée ou au départ, peuvent laisser une impression durable de l'ensemble de leur visite dans notre région.

Enfin, 2010 a connu une forte reprise par rapport à une baisse considérable des voyages de passagers et du trafic du fret aérien l'année précédente. Ces résultats positifs n'auraient pas pu être obtenus sans l'excellent travail des nombreux employés dévoués et sans le soutien indéfectible de nos clients, fidèles et nouveaux.

Soyez assurés que nous allons, de concert avec notre société mère YVRAS, continuer de travailler avec le Conseil d'administration de la DAIGM, les employés et les locataires afin d'améliorer les services et l'expérience à l'aéroport, de façon que tout le personnel et tous les usagers de nos installations soient fiers de participer à la croissance de l'aéroport alors que nous allons de l'avant avec notre vision, en toute confiance.

Rob Robichaud  
Président-directeur général

« ...l'année 2010  
marque la fin de  
la première année  
d'un projet triennal  
de réfection du côté  
piste de 24 millions  
de dollars. »



2010 a été une année importante pour les opérations. Alors que l'efficacité et la sécurité demeurent l'objectif des opérations, l'année 2010 marque la fin de la première année d'un projet triennal de réfection du côté piste de 24 millions de dollars.

### Efficacité du parc de véhicules

L'AIGM a poursuivi son programme de renouvellement de son parc de véhicules en remplaçant un camion de 1989 utilisé comme chasse-neige par un « Snow Mauler » de Airport Technologies. Ce chasse-neige très efficace, spécialement conçu pour les aéroports, est le deuxième véhicule de ce genre dont l'AIGM fait l'acquisition. La mise à niveau du parc de véhicules a entraîné une réduction des coûts d'entretien et offre une bien meilleure fiabilité que l'ancien équipement. L'AIGM a poursuivi l'application de pratiques d'un bon rapport coût-efficacité en 2010 en procédant à la remise à neuf d'une balayeuse de piste existante plutôt qu'à l'acquisition d'une nouvelle. Un véhicule léger a été acheté pour utilisation générale par le service des opérations.

### Réfection du terrain d'aviation

2010 marque la fin de la première phase d'un projet triennal de réfection du terrain d'aviation. Les principaux éléments de la réfection du terrain d'aviation comprennent la réfection de surfaces côté piste et le

drainage des aires de trafic, des voies de circulation et de la piste 11/29. Les travaux de la première phase, de plus de 4 millions de dollars, comprenaient la réfection de l'intersection des pistes, de l'allée de circulation de l'aire de trafic 1 et de la voie de circulation A. Le contrat de construction a été accordé à Dexter Construction, alors que la firme Hatch Mott MacDonald avait déjà été choisie pour les travaux de conception technique. Cette phase a présenté quelques défis de taille, mais les répercussions sur les activités ont été réduites au minimum et le projet s'est terminé dans le respect du budget et de l'échéancier. Le projet avait été structuré de façon à ne pas gêner les vols supplémentaires pour les Championnats du monde juniors d'athlétisme de l'IAAF qui ont eu lieu en juillet. Nous tenons à remercier Dexter Construction et Hatch Mott MacDonald ainsi que tous nos intervenants pour avoir fait de cette phase du projet un succès.

### Notes complémentaires sur le personnel

En 2010, un membre de l'équipe des opérations est parti à la retraite. Nous souhaitons bonne chance à notre ancien superviseur d'installation de chauffage. Par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue au sein de la famille de l'AIGM à un nouveau gestionnaire de l'exploitation côté piste, M. Brian Hackett.



Travaux de pavage



Pavage de l'intersection des pistes



### Faits saillants de l'année

L'année 2010 s'est terminée avec une confortable augmentation de l'achalandage de 7,2 %, pour un total de 552 629 passagers à l'AIM. Au chapitre du fret, l'année s'est terminée avec une hausse de 5,2 %, pour un volume total de 22 789 tonnes métriques.

### Expansion des services aériens

Porter Airlines a lancé son service le 25 juin. Le vol inaugural a été accueilli avec le traditionnel salut au jet d'eau par des camions d'incendie de l'aéroport. Invités, politiciens et représentants des entreprises locales ont célébré le nouveau service à une réception de bienvenue à l'AIM.

«Voilà un autre bel exemple illustrant comment Entreprise Grand Moncton et nos collectivités collaborent pour attirer de nouveaux services aériens de premier ordre qui, finalement, profiteront non seulement à la région, mais à l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick », a déclaré Rob Robichaud, président-directeur général de la DAIGM.

Pour une deuxième année de suite, Continental Airlines a augmenté la fréquence (deux fois par jour) et la taille des appareils de son service transfrontalier à destination de New York (Newark) durant la période des Fêtes (mi-décembre à mi-janvier), ce qui s'est traduit par un coefficient d'occupation très positif.

Air Canada Jazz offre maintenant le service quotidien sur Ottawa toute l'année. Lors des Championnats du monde juniors d'athlétisme de l'IAAF, Air Canada Jazz a aussi augmenté considérablement la fréquence de ses vols pour répondre à l'augmentation des voyages. Ces ajustements ont été rendus possibles grâce aux rapports constructifs qu'entretiennent le transporteur et la collectivité.

Durant la saison des vols nolisés hivernaux en 2010, Vacances Transat et Sunwing ont proposé aux voyageurs un choix de trois destinations, soit Cancún, Punta Cana et Varadero. La capacité de tous les vols vers le sud représentait le double de ce qu'elle était en 2009.

En janvier, WestJet offre un service saisonnier hebdomadaire sur Cancún. Malheureusement, WestJet a réduit son service sur Hamilton en octobre, mais continue d'offrir un vol quotidien à destination de Toronto.

En décembre, deux annonces ont été faites pour deux nouvelles destinations soleil à l'hiver 2011 : Orlando, par WestJet, et Montego Bay, par Vacances Sunwing.



### Expansion du fret

L'AIGM a poursuivi ses efforts audacieux de planification et d'expansion dans le secteur du fret aérien. Le positionnement de l'aéroport de façon à devenir le Centre d'excellence en matière de logistique du fret aérien au Canada atlantique a été très bien accueilli. Au nombre des principales activités dans le secteur du fret, il faut mentionner une mission sur les pratiques exemplaires à l'aéroport de Liège, en Belgique, effectuée par les intervenants clés de la collectivité, le président et le vice-président de la DAIGM.

En prévision de la croissance continue du secteur du fret aérien international, l'AIGM a commandé une étude pour examiner la faisabilité de prolonger la piste 06/24 de même qu'un plan-cadre d'expansion du fret aérien. Les deux études serviront à cibler les efforts d'expansion à long terme dans le secteur du fret aérien à l'AIGM, afin que l'aéroport devienne le Centre d'excellence en matière de logistique du fret aérien au Canada atlantique.

L'année 2010 s'annonce prometteuse pour l'expansion du secteur du fret aérien. Les efforts de 2011 du Centre d'excellence en matière de logistique du fret aérien au Canada atlantique viseront l'expansion des services et l'accroissement de notre part du marché en collaboration avec nos partenaires actuels. En outre, les discussions et les efforts de développement se poursuivent en vue d'établir un service direct de fret vers l'Europe et les marchés asiatiques. Ce service permettra d'améliorer l'accès aux marchés internationaux pour les expéditeurs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

### Partenaires du service d'excellence

Pour appuyer la détermination de l'AIGM à devenir un chef de file du service d'excellence, l'aéroport a lancé en 2008 le programme de formation SuperAccueil® et, depuis cette date, 99 employés ont suivi la formation. En 2010, 38 employés issus de toutes les sociétés partenaires ont obtenu la certification. L'AIGM a comme objectif de devenir une organisation SuperAccueil® reconnue, capable d'offrir à tous les visiteurs un service de classe mondiale. Grâce à ces efforts, l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick (AITNB) a remis à l'AIGM le prix d'excellence en affaires pour l'année 2010.



Edgar Doucett, de Walker's Security, a reçu le tout premier prix d'attestation du service à la clientèle en juillet 2010. Le prix est présenté par Johanne Gallant, directrice du développement commercial.

## Relations avec la collectivité

L'AIMG et ses employés ont été de fiers partenaires dans les événements suivants :



FESTIVAL DU  
RÊVE  
DE L'ATLANTIQUE  
DU RÊVE À LA RÉALITÉ.



La contribution totale à l'ensemble de ces événements représente plus de 30 000 \$.

Voici une liste des contributions par dons ou par bénévolat aux événements et associations des employés de l'AIMG :

- Fondation Fais-Un-Vœu
- Moncton Headstart
- Société canadienne du cancer (campagne de la jonquille)
- Chambre de commerce
- Centraide
- Centre de découverte des transports
- Collecte de fonds pour les victimes du séisme à Haïti
- Programme de transition de l'école au travail du District 02
- Hope Air

Au total, plus 300 heures de bénévolat ont été données, et plus de 10 000 \$ ont été divisés entre ces organismes.



## Nomination

L'AIMG est mise en nomination, dans la catégorie d'excellence en affaires, pour les Prix d'excellence du Grand Moncton.

En tant que finaliste, nous avons présenté avec un immense plaisir notre candidature officielle pour les Prix d'excellence du Grand Moncton. Comme nous avons déjà remporté ce prix dans la catégorie Marketing, nous sommes conscients non seulement de l'importance de ces prix, mais aussi de la responsabilité qui incombe aux organisations mises en nomination, pour présenter leur organisation, leur volonté d'excellence et, surtout, leur engagement dans notre collectivité.

En bref, l'AIMG est devenu un moteur du développement économique dans notre région et un des éléments les plus importants d'infrastructure locale : il est le lien vital de notre région avec le commerce national et international, ainsi qu'avec le tourisme, les investisseurs et l'immigration et le développement économique. L'AIMG contribue plus de 380 millions de dollars par année à l'économie locale et du Nouveau-Brunswick.

## Commerce de détail

Aramark a entrepris la phase 1 de son plan de rénovation. Le restaurant du voyageur a été rafraîchi; il arbore maintenant du nouveau mobilier, un nouvel éclairage et un nouveau réfrigérateur ouvert où on trouve un choix varié d'aliments sains prêts à emporter.

## Perspectives 2011

Parmi les objectifs prioritaires, citons une liaison avec Terre-Neuve, un service transfrontalier supplémentaire, d'autres destinations soleil, une augmentation de la fréquence sur les liaisons déjà établies et un service de fret vers l'Europe et l'Asie.



---

« ...l'AIMG est devenu un moteur du développement économique dans notre région et un des éléments les plus importants d'infrastructure locale... »

---

# Initiatives stratégiques

Pour 2011, la priorité du Conseil d'administration et de la Direction sera d'appuyer les initiatives stratégiques énoncées par la DAIGM, c'est à dire :

- Continuer d'attirer de nouveaux passagers et de nouveaux transporteurs de fret aérien, ainsi que de rechercher des possibilités commerciales, dans le but d'accroître le chiffre d'affaires de 5 à 10 %.
  - Dans le cadre de l'initiative de la porte canadienne de l'Atlantique, continuer à travailler avec toutes les parties prenantes afin de profiter des avantages stratégiques naturels de l'aéroport comme moteur de l'amélioration du secteur du fret aérien, y compris le tout-cargo.
  - Continuer de développer la région du Grand Moncton comme Centre d'excellence en matière de
- logistique du fret aérien du Canada atlantique.
  - Déterminer et rechercher des options de financement pour la mise en œuvre d'une infrastructure opérationnelle et stratégique visant la poursuite de l'amélioration des avantages stratégiques existants de l'AIGM.
  - Déterminer et mettre en œuvre des « initiatives vertes » lorsque cela est faisable.
  - Poursuivre le travail relatif à la demande d'échange de terrain de la Ville de Dieppe.
  - Déterminer des façons d'accroître les revenus, en ciblant surtout les sources sans rapport à l'aéronautique, à l'appui de la future infrastructure opérationnelle et stratégique nécessaire à la croissance de l'entreprise.

« ...la priorité du Conseil d'administration et de la Direction sera d'appuyer les initiatives stratégiques énoncées par la DAIGM... »





Le Conseil d'administration et la Direction de la DAIGM se sont donnés les objectifs suivants pour la période de 2011 à 2015 :

- Poursuivre la croissance du trafic passager et du fret afin d'atteindre un objectif de plus de 650 000 personnes et 32 000 tonnes respectivement.
- Prolonger une des pistes.
- Commencer les travaux préliminaires pour l'établissement d'une zone de fret aérien, comprenant des infrastructures pour le fret, dans le cadre du développement de la région en un Centre d'excellence en matière de logistique du fret aérien du Canada atlantique.
- Remplacer l'infrastructure opérationnelle, qui est âgée.
- Continuer à déterminer des « initiatives vertes » lorsque cela est faisable sur le plan économique.
- Continuer à collaborer avec toutes les parties prenantes pour les points ci-dessus.
- Travailler en collaboration avec le Conseil des aéroports du Canada (CAC), et autres, afin d'encourager le gouvernement fédéral à supprimer les loyers des petits aéroports.

#### 2010 : Données réelles vs plan d'affaires (en millions de dollars)

	Données réelles	Plan	Différence	Explication
Produits	12,5	12,2	0,3	Augmentation (passagers et fret)
Charges	10,3	10,1	(0,2)	Augmentation de l'activité
Charges en capital	5,1	5,3	(0,2)	Réduction des coûts de construction

#### Prévision du plan d'affaires pour 2011 - 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Produits	14,2	14,6	15,0	15,5	16,0
Charges	12,0	11,8	12,8	12,9	13,0
Charges en capital	14,2	7,4	1,1	6,0	1,1

# Conseil d'administration de la DAIGM Inc.



**M. George L. Cooper**  
Titre : Président  
Poste : Avocat et procureur,  
Cox and Palmer  
Nommé par : Direction de l'Aéroport  
international du Grand  
Moncton Inc.



**M. Clifford Lavigne, BED**  
Titre : Directeur  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Moncton



**M<sup>me</sup> Kim Wilson**  
Titre : Vice-présidente  
Poste : Directrice,  
Responsabilité sociale,  
Loto Atlantique  
Nommée par : Direction de l'Aéroport  
international du Grand  
Moncton Inc.



**M. S. Boyd Anderson, CFP**  
Titre : Directeur  
Poste : Planificateur financier,  
Anderson Financial  
Services  
Nommé par : Gouvernement du  
Canada



**M. Jack Low,**  
CA CMA, FCA ICD.D  
Titre : Secrétaire-trésorier  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Riverview



**M. Ken MacLeod**  
Titre : Directeur  
Poste : Président,  
KMA Consultants Inc.  
Nommé par : Province du  
Nouveau-Brunswick



**M. Gil Meredith**  
Titre : Directeur  
Poste : Retraité  
Nommé par : Ville de Riverview



**M<sup>me</sup> Karen L. LeBlanc, B.A., L.L.B.**  
Titre : Directrice  
Poste : Avocate,  
LeBlanc Maillet  
Nommée par : Gouvernement du  
Canada



David Alward, premier ministre du Nouveau-Brunswick,  
 Kim Wilson, vice-présidente du Conseil d'administration de la DAIGM et  
 Keith Ashfield, ministre du Revenu national, ministre de l'Agence de promotion  
 économique du Canada atlantique et ministre de la Porte d'entrée de l'Atlantique.



**M. Roland Collette**  
 Titre : Directeur  
 Poste : Directeur des comptes,  
 Spielo  
 Nommé par : Ville de Dieppe



**M<sup>me</sup> Kathryn-Ann Leger**  
 Titre : Directrice  
 Poste : Représentante syndicale  
 Nommée par : Direction de l'Aéroport  
 international du Grand  
 Moncton Inc.



**M. Maurice Richard, CA**  
 Titre : Directeur  
 Poste : Travailleur autonome  
 Nommé par : Ville de Dieppe



**M. André Pelletier**  
 Titre : Directeur  
 Poste : Directeur des filiales  
 immobilières et des prêts  
 hypothécaires,  
 Assomption Vie  
 Nommé par : Chambre de commerce  
 du Grand Moncton



**M. Christopher Bacich**  
 Titre : Directeur  
 Poste : Directeur général,  
 BMW Moncton  
 Nommé par : Ville de Moncton



**M. Brian Donaghy**  
 Titre : Directeur  
 Poste : Propriétaire,  
 Imprimerie Codiac  
 Nommé par : Entreprise Grand  
 Moncton

# Comités du Conseil d'administration

Sept comités permanents se sont réunis sur une base régulière tout au long de l'année, à savoir le Comité de direction, le Comité de vérification, le Comité de développement stratégique, le Comité environnemental, le Comité de gouvernance, de même que le Comité consultatif communautaire et le Comité de gestion du bruit aéronautique. De plus, des comités spéciaux sont formés au besoin.

Le Conseil d'administration de la DAIGM Inc. privilégie une approche de gouvernance selon laquelle le Conseil traite des questions relevant des politiques, alors que le président directeur général se charge des questions liées à la gestion. En d'autres termes, le Conseil est uniquement responsable de l'élaboration et de la surveillance des politiques de niveau supérieur, alors que l'exécution des affaires courantes venant appuyer les politiques du Conseil relève de l'équipe de gestion. Une politique de surveillance est en place, visant à doter le président-directeur général des outils de surveillance nécessaires aux fins de la conformité aux politiques concernées. Cette politique tiendra le président-directeur général responsable de présenter des rapports périodiques et de prendre les autres mesures jugées pertinentes par le Conseil.

## Comité de direction

Les membres du Comité de direction sont M. George L. Cooper, président, M<sup>me</sup> Kim Wilson, M. Jack Low, M. S. Boyd Anderson, M. Ken MacLeod et M<sup>me</sup> Karen LeBlanc. L'objectif de ce comité est d'évaluer, de promouvoir et de négocier les affaires de la DAIGM Inc., et ce, entre les réunions ordinaires du Conseil d'administration.

## Comité de vérification

Le Comité de vérification est formé de M. Jack Low, président, ainsi que de MM. Ken MacLeod, Maurice Richard et Christopher Bacich. Les principales responsabilités de ce comité sont entre autres les suivantes : déterminer et surveiller la gestion des principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur les rapports financiers, surveiller l'intégrité des

## Équipe de gestion de l'AIGM

Chris Ryan  
Directeur de l'administration  
et des finances

Johanne Gallant  
Directrice du développement  
commercial de l'aéroport

Chris Farmer  
Directeur des opérations

Rob Robichaud  
Président-directeur général  
(DAIGM Inc.)  
Directeur général (AIGM)





systèmes de contrôle et du processus lié aux rapports financiers, s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants et vérifier l'exécution de leur travail.

#### Comité de planification stratégique

M. S. Boyd Anderson, président, M. André Pelletier, M. Ken MacLeod et M. Roland Collette composent ce comité, dont le rôle vise à élaborer des politiques stratégiques à l'appui des buts et des objectifs de la DAIGM Inc., ainsi que les outils de surveillance des politiques concernées.

#### Comité environnemental

M. André Pelletier, président, M. Gil Meredith, M. Brian Donaghy et M. Clifford Lavigne forment le comité environnemental, lequel a pour mandat d'établir et de surveiller toutes les politiques concernant les questions environnementales affectant les terrains aéroportuaires.

#### Comité de gouvernance

Les membres de ce comité sont M<sup>me</sup> Kim Wilson, présidente, M<sup>me</sup> Karen LeBlanc, M. Roland Collette, M. Clifford Lavigne et M<sup>me</sup> Kathryn-Ann Leger. Les responsabilités du Comité de gouvernance comprennent l'examen annuel du cadre de référence propre au Conseil, aux comités, au président du Conseil, au président-directeur général et à la société de gestion Vancouver Airport Services (YVRAS). De plus, ce comité formule et recommande des politiques de gouvernance de même que des matrices d'évaluation.

#### Comité consultatif communautaire et Comité de gestion du bruit aéronautique

Le Comité consultatif communautaire se réunit pour aborder les questions pouvant avoir une incidence sur

la collectivité. Les réunions de ce comité se tiennent en même temps que celles du Comité de gestion du bruit aéronautique. Les membres de ce dernier comité représentent chacune des villes de Dieppe, Riverview et Moncton, de même que l'aéroport, les utilisateurs d'aéronefs, NAV CANADA, Transports Canada et la Commission du district d'aménagement du Grand Moncton. Les deux comités ont satisfait aux engagements qu'ils avaient prévus conformément aux exigences du bail foncier de Transports Canada. M. James Morris est l'actuel président de ces comités.

#### La reddition de comptes du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la DAIGM Inc. sont rémunérés comme suit : président, 10 000 \$, secrétaire-trésorier, 8 000 \$, et tous les autres membres, 2 500 \$. Aucun cas de non-respect du code de conduite n'a été signalé parmi les membres du Conseil d'administration de la DAIGM Inc. en 2010.



# Examen des finances



## États financiers

Examen des finances i

Rapport des vérificateurs ii

États des résultats et des bénéfices non répartis iii

Bilan iv

État des flux de trésorerie v

Notes complémentaires aux états financiers vi-xiv

Tableau des produits et des charges xv

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM) a été constituée en société sans capital-actions le 22 juin 1995, en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La DAIGM Inc. est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM Inc. ne sera pas tenue de payer un loyer au gouvernement fédéral avant 2016. Afin de respecter les exigences du bail foncier, aucun contrat, que ce soit pour des biens, des services ou aux fins d'étude, d'un montant supérieur à 75 000 \$ (en dollars de 1997), rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC), n'a été attribué en 2010 sans qu'il y ait eu un processus public d'appel d'offres concurrentiel.

Les gains nets en 2010 s'établissaient à 2 181 504 \$ par rapport à 1 750 168 \$ en 2009. Cette augmentation de 25 % en gains nets est attribuable à l'augmentation du nombre des vols commerciaux de passagers et à l'augmentation des revenus générés grâce aux passagers, notamment grâce au stationnement. Tous les apports servent à financer les travaux d'immobilisation opérationnels, y compris l'équipement mobile et le balisage lumineux.

Le Fonds AIR (Amélioration des infrastructures et reconstruction) a engrangé 3 829 583 \$ nets au titre de la perception en 2010. Le Fonds AIR finance l'entretien et le développement de projets d'infrastructure comme la reconstruction de la piste 11/29, la construction d'une nouvelle aérogare et la réalisation d'autres projets d'investissement. Depuis 1999, le Fonds AIR a amassé 32,1 millions de dollars. Ces fonds ont servi à payer 12,1 millions de dollars en intérêts et le principal de 12,4 millions de dollars, de même qu'à acquérir des immobilisations d'une valeur totale de 6,7 millions de dollars. En 2010, le solde net du Fonds AIR s'élevait à 0,9 millions de dollars, somme qui servira à financer les projets d'expansion qui s'imposeront au cours des cinq prochaines années pour un coût approximatif de 26 millions de dollars.



Grant Thornton s.r.l.  
Bureau 500  
633, rue Main, C.P. 1005  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8P2  
Tél. : 506-857-0100 Téléc. : 506-857-0105  
www.GrantThornton.ca

## Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la  
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc./Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Nous avons vérifié les états financiers joints de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM)/Greater Moncton International Airport Authority Inc. (GMIAA), qui comprennent le bilan de l'exercice terminé au 31 décembre 2010 ainsi que les états des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, de même que les principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

### Responsabilité de la Direction à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des contrôles internes que la Direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

### Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit conforme aux normes éthiques, planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comporte des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures adoptées dépendent du jugement des vérificateurs, notamment l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes des états financiers, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs. Lorsqu'ils évaluent ces risques, les vérificateurs considèrent les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers par la Société, de façon à élaborer des procédures appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes de la Société. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

### Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la DAIGM Inc. au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Moncton, Nouveau-Brunswick  
Le 18 mars 2011

*Grant Thornton LLP*  
Comptables agréés

# États des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice financier terminé le 31 décembre	2010	2009
<b>Produits</b>		
Aéronefs (page xv)	4 546 432 \$	4 083 676 \$
Aéroport (page xv)	4 114 909	3 905 018
	<u>8 661 341</u>	<u>7 988 694</u>
Produits du Fonds AIR, déduction faite des charges (note 7)	3 829 583	3 506 709
	<u>12 490 924</u>	<u>11 495 403</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux des employés (page xv)	2 578 365	2 419 170
Autres frais d'exploitation et d'administration (page xv)	5 090 456	4 824 379
Amortissement	1 796 106	1 502 394
Intérêts sur le financement bancaire à terme	844 493	999 292
	<u>10 309 420</u>	<u>9 745 235</u>
<b>Bénéfice net</b>	<u>2 181 504 \$</u>	<u>1 750 168 \$</u>
<b>Bénéfices non répartis, début de l'exercice</b>	<b>15 751 746 \$</b>	<b>14 001 578 \$</b>
<b>Bénéfice net</b>	<u>2 181 504</u>	<u>1 750 168</u>
<b>Bénéfices non répartis, fin de l'exercice</b>	<u>17 933 250 \$</u>	<u>15 751 746 \$</u>

*Se référer aux notes complémentaires aux états financiers.*

# Bilan

Au 31 décembre	2010	2009
<b>Actifs</b>		
Actifs à court terme		
Espèces et quasi-espèces	1 278 185 \$	1 517 570 \$
Débiteurs	963 579	767 737
Fournitures et approvisionnements	117 596	221 266
Charges payées d'avance	87 562	81 378
	<u>2 446 922</u>	<u>2 587 951</u>
Encaisse affectée et investissements (note 3)	1 391 354	4 484 876
Excédent du régime de retraite (note 9)	729 250	635 250
Immobilisations (note 4)	28 652 925	25 323 869
	<u>33 220 451 \$</u>	<u>33 031 946 \$</u>
<b>Passifs</b>		
Passifs à court terme		
Créditeurs - fournisseurs	1 335 038 \$	1 148 525 \$
- capital	64 357	220 508
Produits perçus d'avance	8 594	65 836
Dépôts remboursables	164 632	162 069
Financement bancaire exigible à moins d'un an (note 6)	1 962 083	1 962 083
	<u>3 534 704</u>	<u>3 559 021</u>
Indemnités de départ (note 10 (d))	392 198	398 796
Financement bancaire à terme (note 6)	11 360 299	13 322 383
	<u>15 287 201</u>	<u>17 280 200</u>
<b>Bénéfices non répartis</b>	<u>17 933 250</u>	<u>15 751 746</u>
	<u>33 220 451 \$</u>	<u>33 031 946 \$</u>

Engagements (note 10)

Au nom du Conseil d'administration



Jack Low, Directeur



George L. Cooper, Directeur

Se référer aux notes complémentaires aux états financiers.

# État des flux de trésorerie

Exercice financier terminé le 31 décembre	2010	2009
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces		
<b>Exploitation</b>		
Bénéfice net	2 181 504 \$	1 750 168 \$
Amortissement	1 796 106	1 502 394
Gain sur la disposition	(47 667)	(18 462)
Variation de l'excédent du régime de retraite	(94 000)	(225 000)
	<u>3 835 943</u>	<u>3 009 100</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 8)	26 880	108 505
	<u>3 862 823</u>	<u>3 117 605</u>
<b>Financement</b>		
Remboursement du financement bancaire	(1 962 083)	(2 606 201)
Variation du capital à verser	(156 152)	125 839
	<u>(2 118 235)</u>	<u>(2 480 362)</u>
<b>Investissement</b>		
Produit tiré de la disposition	47 667	20 313
Achats ou ajouts		
Véhicules	(428 746)	(868 828)
Équipements	(221 442)	(62 156)
Infrastructure	(4 406 031)	(530 502)
Aérogare	(87 343)	-
Subventions et contributions	18 400	-
	<u>(5 077 495)</u>	<u>(1 441 173)</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	<b>(3 332 907)</b>	<b>(803 930)</b>
Espèces et quasi-espèces		
Début de l'exercice	6 002 446	6 806 376
Fin de l'exercice (note 8)	<u>2 669 539 \$</u>	<u>6 002 446 \$</u>

Se référer aux notes complémentaires aux états financiers.

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

## 1. Nature des activités

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM)/Greater Moncton International Airport Authority (GMIAA) Inc. a été constituée le 22 juin 1995 à titre de société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La DAIGM est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM est régie par un conseil d'administration dont les membres sont proposés par les corporations municipales de Moncton, Riverview et Dieppe, les gouvernements fédéral et provincial, la Chambre de commerce du Grand Moncton, Entreprise Grand Moncton, le Conseil du travail de Moncton et du district, et le Conseil d'administration de la DAIGM Inc., conformément aux qualifications requises par les règlements administratifs.

## 2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la DAIGM ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### Constatation des produits

Les redevances d'atterrissage, les redevances d'aérogare et les revenus de stationnement sont constatés en fonction de l'utilisation des installations de l'aéroport. Les revenus tirés des concessions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont calculés en appliquant les pourcentages convenus des ventes affichées par les concessionnaires, sous réserve des loyers minimums garantis. Les produits provenant des locations (et des permis) sont constatés sur la durée des baux, des licences et des permis. Les frais d'améliorations aéroportuaires (FAA), déduction faite des charges de perception, sont constatés mensuellement en fonction des billets d'avion vendus. Les produits perçus d'avance comprennent les montants excédentaires reçus au cours de l'exercice financier en sus du montant de garantie minimale consentie par les agences de location de voitures. La reconnaissance de ces montants excédentaires à titre de produits perçus d'avance se fonde sur une évaluation effectuée le 30 juin annuellement portant sur les activités de toutes ces agences pendant l'ensemble de l'exercice.

### Espèces et quasi-espèces

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la DAIGM a déterminé que les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse, des soldes bancaires, déduction faite des découverts, ainsi que des instruments à court terme très liquides du marché monétaire dont le terme initial est égal ou inférieur à trois mois. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

### Fournitures et approvisionnements

Les fournitures et approvisionnements sont présentés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ces stocks sont constitués de matériel utilisé pour l'entretien des pistes et des équipements.

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Infrastructure côté piste	2,5% - 10%
Équipements	5% - 33%
Infrastructure côté ville	2,5% - 10%
Véhicules	5% - 25%
Nouvelle aérogare	2,5% - 20%
Rénovations de l'ancienne aérogare	10% - 20%

Les subventions et contributions visant l'acquisition d'immobilisations viennent en déduction du coût des biens immobiliers.

### Avantages sociaux futurs

La DAIGM comptabilise ses obligations découlant du régime d'avantages sociaux des salariés, ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, la DAIGM a adopté les conventions suivantes :

- Le coût du régime de retraite à prestations déterminées accumulées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après les meilleures estimations de la Direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des niveaux de salaire et l'âge de départ à la retraite des salariés.
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La méthode d'évaluation de la valeur du marché des actifs permet d'établir leur valeur liée au marché sur une période de trois ans.
- Le coût des services passés découlant d'une modification du régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date de la modification.
- Tout gain actuariel net (perte actuarielle nette) excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, selon le plus élevé des deux montants, est amorti sur la durée résiduelle moyenne de service des salariés actifs.

### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la Direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur la présentation des montants de l'actif, du passif, des engagements et des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice considéré. Ces estimations et hypothèses comprennent notamment la durée de vie utile des immobilisations, les ajustements d'évaluation et les provisions pour éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le cas échéant, les ajustements seront reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel les estimations seront révisées.

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### Informations à fournir sur le capital

La DAIGM a appliqué le chapitre 1535, « Informations à fournir sur le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) qui établit les normes directrices relatives à la présentation d'information sur la gestion du capital de la Société. Celui-ci comprend les fonds investis ainsi que le pouvoir d'achat investi, à savoir les capitaux propres de la Société, notamment les bénéfices non répartis figurant au bilan de la DAIGM.

La divulgation améliorée permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion de capital de la Société. Les informations exigées en vertu de cette norme figurent à la note 13 aux états financiers.

### Cadre des rapports financiers

L'ICCA est à établir des cadres de rapports financiers pour certains types d'entités afin de fournir une présentation fidèle des états financiers. La Direction de la DAIGM détermine à l'heure actuelle le cadre approprié de rapports financiers qu'elle suivra dans les années à venir.

## 3. Encaisse affectée et investissements

	2010	2009
Fonds AIR aux fins des immobilisations	<b>853 541 \$</b>	3 920 415 \$
Autres capitaux (affectés par le Conseil)	<b>522 781</b>	522 781
Indemnités de départ placées en fiducie (note 10 (d))	<b>15 032</b>	41 680
	<b><u>1 391 354 \$</u></b>	<u>4 484 876 \$</u>

## 4. Immobilisations

	Coût	Affectation de subventions et de contributions discrétionnaires	Amortissement cumulé	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Infrastructure côté piste**	18 874 818 \$	(8 287 511) \$	(3 842 808) \$	<b>6 744 499 \$</b>	2,903,944 \$
Équipements	1 483 034	(293 160)	(799 282)	<b>390 592</b>	333,073
Infrastructure côté ville**	7 671 636	(4 625 448)	(840 560)	<b>2 205 628</b>	2,311,130
Véhicules	4 562 229	(164 591)	(2 026 445)	<b>2 371 193</b>	2,197,678
Nouvelle aérogare**	25 368 924	(3 873 844)	(4 795 603)	<b>16 699 477</b>	17,297,097
Rénovations de l'ancienne aérogare**	1 022 168	(495 356)	(285 276)	<b>241 536</b>	280,947
	<b><u>58 982 809 \$</u></b>	<b><u>(17 739 910) \$</u></b>	<b><u>(12 589 974) \$</u></b>	<b><u>28 652 925 \$</u></b>	<u>25,323,869 \$</u>

\*\* Ces immobilisations sont considérées comme des améliorations locatives en vertu du bail foncier de 60 ans avec le gouvernement du Canada.

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

## 5. Ligne de crédit

La DAIGM dispose d'une ligne de crédit d'exploitation de 1 million de dollars portant intérêt au taux préférentiel. À titre de garantie, la DAIGM fournit l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail foncier entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997.

## 6. Financement bancaire à terme

	2010	2009
Les prêts à terme consentis par la CIBC comprennent 15,6 millions de dollars en acceptations bancaires venant à échéance le 4 janvier 2011 (renouvelées par la suite). Ce financement est constitué d'un prêt initial de 12,1 millions de dollars amorti sur 15 ans à compter de janvier 2003, au taux fixe de 6,83 %, un prêt initial de 6 millions de dollars amorti sur 11 ans à compter de janvier 2003 au taux fixe de 6,65 %, ainsi qu'un troisième prêt dont le montant original se chiffre à 863 215 \$ amorti sur 12 ans à compter de janvier 2003 et portant intérêt au taux préférentiel. Les paiements en capital, prélevés des produits perçus par le Fonds AIR, s'effectuent par les versements annuels suivants : 1 795 416 \$ (2010 – 2013), 1 736 131 \$ (2014), 1 666 666 \$ (2015 – 2016) et 1 666 672 \$ (2017).	<b>12 072 382 \$</b>	13 867 799 \$
Un prêt à terme consenti par la CIBC, amorti jusqu'en mai 2018, est remboursable en versements trimestriels de capital de 41 667 \$ majorés des intérêts et prélevés des sommes encaissées par le Fonds AIR. Le prêt porte intérêt au taux préférentiel moins 1,25 %. À titre de garantie, la Direction a souscrit des comptes de dépôts et de CPG.	<u>1 250 000</u>	<u>1 416 667</u>
	<b>13 322 382</b>	15 284 466
Financement bancaire exigible à moins d'un an	<u>1 962 083</u>	<u>1 962 083</u>
	<b>11 360 299 \$</b>	13 322 383 \$

À titre de garantie pour les prêts à terme de la CIBC, la DAIGM a fourni l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Il s'agit d'un contrat de garantie générale visant tous les avoirs de la DAIGM qui n'avaient pas été précédemment offerts en garantie à la Banque Royale.

Les paiements en capital exigibles pour les cinq prochains exercices s'effectueront comme suit :

2011	1 962 083 \$
2012	1 962 083
2013	1 962 083
2014	1 902 798
2015	1 833 333

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

## 7. Résultats du Fonds AIR

Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, la Direction a inauguré le programme du Fonds AIR servant à financer les projets d'infrastructure tels que la reconstruction des pistes existantes, la nouvelle aérogare ainsi que d'autres projets d'investissement jugés appropriés par la DAIGM.

	2010	2009
Produits		
Redevances perçues	4 114 481 \$	3 761 700 \$
Intérêts	8 083	12 617
	<u>4 122 564</u>	<u>3 774 317</u>
Charges		
Taxes de manutention	292 981	267 608
Excédent des produits sur les charges	<u>3 829 583 \$</u>	<u>3 506 709 \$</u>

## 8. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	2010	2009
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(195 842)\$	(180 720)\$
Fournitures et approvisionnements	103 670	13 651
Charges payées d'avance	(6 184)	13 463
Créditeurs et frais courus	186 513	213 654
Produits perçus d'avance	(57 242)	57 913
Dépôts remboursables	2 563	6 549
Indemnités de départ placées en fiducie	(6 598)	(16 005)
	<u>26 880 \$</u>	<u>108 505 \$</u>
Intérêts versés	888 070 \$	903 137 \$
Intérêts gagnés	15 011 \$	21 109 \$
Les espèces et quasi-espèces comprennent ce qui suit :		
Espèces et quasi-espèces	1 278 185 \$	1 517 570 \$
Encaisse affectée et investissements	1 391 354	4 484 876
	<u>2 669 539 \$</u>	<u>6 002 446 \$</u>

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

## 9. Régime de retraite

La DAIGM est un employeur participant au régime de retraite du Conseil des aéroports du Canada (le « régime du CAC »), un régime de retraite à entreprises multiples. Le régime assure des prestations déterminées aux employés qui, dans le cadre de leur emploi, ont été transférés du gouvernement du Canada. Le régime du CAC offre également un régime à cotisations déterminées à tous les autres employés de la DAIGM.

Le gouvernement du Canada est tenu de respecter la totalité des prestations de retraite constituées avant le transfert en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Le régime du CAC a la responsabilité de verser toutes les prestations de retraite constituées à compter de la date du transfert.

Information sur le régime de retraite à prestations déterminées du CAC :	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées	<b>(4 376 000)\$</b>	(3 736 000)\$
Juste valeur du marché des actifs du régime	<b>3 926 250</b>	3 338 250
Situation de capitalisation – déficit du régime	<b>(449 750)\$</b>	(397 750)\$
Déficit du régime	<b>(449 750)\$</b>	(397 750)\$
Perte actuarielle nette non constatée	<b>1 179 000</b>	1 033 000
Excédent du régime de retraite constaté	<b>729 250 \$</b>	635 250 \$
Charge nette au titre du régime de retraite	<b>263 000 \$</b>	196 000 \$
Cotisations patronales	<b>357 000 \$</b>	421 000 \$
Cotisations salariales	<b>40 000 \$</b>	49 000 \$
Perte actuarielle nette non constatée à ce jour	<b>1 179 000 \$</b>	1 033 000 \$
Prestations versées	<b>134 000 \$</b>	97 000 \$

Par suite d'une évaluation actuarielle en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la DAIGM est tenue d'effectuer des paiements mensuels spéciaux de 17 788 \$, et ce, afin de capitaliser le déficit de solvabilité en date de l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les cotisations régulières de la DAIGM ont par ailleurs été réduites, passant de 19,5 % à 18,1 % des portions de salaire applicables.

Les principales hypothèses actuarielles posées aux fins du calcul de l'obligation de la DAIGM au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2010	2009
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	<b>6,50%</b>	6,50%
Taux d'actualisation	<b>5,50%</b>	6,25%
Taux de progression des niveaux de salaire	<b>4,00%</b>	4,00%

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

## 9. Régime de retraite (suite)

La valeur actuarielle des prestations accumulées en vertu du régime pour l'exercice financier 2010 repose sur l'obligation établie par extrapolation par les actuaires. L'évaluation formelle la plus récente a été effectuée par les actuaires en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les actuaires estiment que l'écart entre le résultat financier obtenu et l'extrapolation proposée aurait été négligeable s'ils avaient effectué une évaluation formelle en date du 31 décembre 2010. Les actuaires doivent déposer leur prochain rapport d'évaluation le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

	Pourcentage des actifs du régime	
Les actifs du régime de prestations déterminées se composent de :	2010	2009
Titres de participation canadiens	63,70%	63,60%
Titres de créance	36,30%	36,40%
Total	100,00%	100,00%

## 10. Engagements

- (a) Le 1<sup>er</sup> septembre 1997, la DAIGM a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour le transfert du contrôle de l'aéroport de Moncton à la DAIGM. La DAIGM a également signé un bail foncier avec le gouvernement du Canada (le « locateur ») entrant en vigueur à cette même date et visant la location des installations aéroportuaires par la DAIGM pour une période initiale de 60 ans. Une option de renouvellement de 20 ans est disponible, mais la DAIGM aura l'obligation de restituer le contrôle de l'aéroport de Moncton au gouvernement du Canada à la fin de la période de renouvellement, à moins qu'une entente de prolongation n'ait été convenue.

La responsabilité de la sécurité à l'aéroport est celle du gouvernement du Canada.

La DAIGM n'est pas tenue de payer un loyer au locateur avant 2016. Le contrat de location-exploitation de l'aéroport stipule qu'après 2015, la DAIGM devra calculer le montant du loyer payable au locateur au moyen d'une formule prenant en compte les recettes annuelles de l'aéroport.

- (b) En août 1995, le gouvernement du Canada a effectué une évaluation environnementale de la propriété de l'aéroport du Grand Moncton, connue sous le nom de Rapport de l'étude préliminaire sur l'environnement. Au départ, ce rapport visait à déterminer l'étendue du problème des substances dangereuses tel qu'il se posait au mois d'août 1995. La période d'évaluation a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1997, date du transfert. L'article 37 du bail principal de l'aéroport permettra de déterminer à qui incomberait la responsabilité de prendre des mesures correctives, le cas échéant.

Toute obligation qui surviendrait à l'avenir quant à des dommages causés par des substances dangereuses avant le transfert à la DAIGM en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997 incombe au gouvernement du Canada. La DAIGM est responsable de tout dommage environnemental qui aurait été causé par des substances dangereuses après la date du transfert.

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

- (c) La DAIGM et les Services aéroportuaires du Grand Moncton (SAGM) Ltée ont conclu une entente pour des services de gestion et d'assistance à la DAIGM. L'entente est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2001 pour une période de 23 ans. Pour chacun des prochains 23 exercices, les frais minimums exigibles pour les services de gestion et d'assistance sont calculés en fonction des salaires et des avantages sociaux des gestionnaires de SAGM, en plus d'un incitatif minimum de 100 000 \$. En 2010, ces charges se sont élevées à 700 000 \$. En plus des montants minimums à payer décrits ci-dessus, la DAIGM pourrait encourir des frais supplémentaires déterminés selon une formule prévue dans l'entente de gestion.
- (d) Indemnités de départ
- (i) Indemnités de départ placées en fiducie  
En 1998, la Direction a reçu du gouvernement du Canada une somme de 245 892 \$ correspondant à la valeur actuelle de la totalité des indemnités de départ futures accumulées en vertu du régime des employés, en fonction de l'ensemble des années de service jusqu'au transfert en date du 1<sup>er</sup> septembre 1997. Le montant de l'évaluation a été déterminé par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada conformément aux recommandations publiées par l'Institut canadien des actuaires pour le calcul des valeurs de transfert des régimes de retraite enregistrés. Cette somme, qui est placée en fiducie, a été majorée des intérêts calculés annuellement, ce qui porte le montant total à 15 032 \$ au 31 décembre 2010, déduction faite des prestations versées.
- (ii) Régularisation continue au titre des indemnités de départ  
En outre, depuis le transfert d'employés de Transports Canada, la DAIGM continue à prendre les indemnités en compte au fur et à mesure qu'elles sont gagnées. Au 31 décembre 2010, cette composante totalisait 377 166 \$.
- (e) Pour 2011, le budget d'immobilisations de la DAIGM s'élève à environ 14 165 600 \$ à l'égard de son programme d'investissement dans les équipements et l'infrastructure.

## 11. Instruments financiers

Les instruments financiers de la DAIGM comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, l'encaisse affectée et les investissements, les créditeurs ainsi que le financement bancaire à terme. La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des débiteurs et des créditeurs s'apparente à leur valeur comptable en raison du caractère à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable du financement bancaire à terme s'apparente à sa juste valeur puisque les modalités liées aux contrats de prêt sont semblables aux conditions actuellement disponibles sur le marché pour des instruments similaires. La valeur comptable de l'encaisse affectée et des investissements s'apparente à leur juste valeur puisque les modalités liées aux investissements sont comparables aux conditions actuellement disponibles sur le marché pour des instruments similaires.

## 12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

**Risque de crédit :** Le risque de crédit s'entend d'une perte inattendue survenue lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les comptes clients figurent parmi les instruments financiers de la DAIGM exposés aux risques de crédit. La DAIGM atténue le risque de crédit lié à ses créances clients en établissant des politiques d'approbation de crédit et une procédure de surveillance régulière.

# Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2010

En général, la DAIGM considère comme étant sûre la qualité de crédit de son actif financier lorsque celui-ci n'est pas en souffrance ou n'a subi aucune dépréciation. Le risque de crédit est atténué en raison du faible nombre de clients.

La provision pour créances douteuses est examinée trimestriellement. La DAIGM met à jour ses prévisions en la matière en se fondant sur l'historique client.

**Risque de taux d'intérêt :** Le risque de taux d'intérêt vise les pertes financières éventuelles survenues en raison du changement des taux d'intérêt. Les éléments de passif financier à taux d'intérêt variable figurent parmi les instruments financiers susceptibles d'entraîner pour la DAIGM des risques de taux d'intérêt. À l'heure actuelle, la DAIGM dispose d'une ligne de crédit de 1 million de dollars et d'un prêt à terme de 1,25 million de dollars qui sont sujets au risque de taux d'intérêt en raison de taux variables.

**Risque de change :** La DAIGM ne court aucun risque lié à la fluctuation du cours de change des devises étrangères.

**Risque d'illiquidité :** Le risque d'illiquidité se manifeste lorsque la DAIGM ne dispose pas d'espèces suffisantes pour satisfaire aux éléments du passif venant à échéance. La DAIGM maintient activement une facilité de crédit comme garantie qu'elle détient suffisamment de fonds en disponibilité pour satisfaire à toute exigence financière actuelle ou future prévisible, et ce, à un coût raisonnable.

## 13. Gestion des capitaux

La structure des capitaux de la DAIGM comprend les éléments d'actif nets indiqués au bilan à titre de bénéficiaires non répartis. Les objectifs principaux liés à la gestion des capitaux de la DAIGM consistent à réinvestir dans l'infrastructure de l'aéroport en vue d'offrir des services efficaces aux usagers.

Le solde de l'actif net ou les bénéficiaires non répartis comprennent les deux composantes suivantes : en premier lieu, les fonds qui ne peuvent être affectés à aucun autre objectif puisqu'ils ont été investis à titre d'immobilisations utilisées par la DAIGM, et, en deuxième lieu, les fonds qui sont disponibles aux fins d'exploitation éventuelle et conservés afin que la DAIGM puisse bénéficier d'une souplesse financière en vue de pouvoir profiter d'occasions futures.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la DAIGM peut s'endetter davantage. Elle surveille son capital en se fondant sur l'équilibre de sa dette par rapport à ses capitaux propres.

Les exigences d'emprunt actuelles de la DAIGM en lien avec le service de la dette sont assujetties à un ratio minimal de 1 à 1. En ce qui concerne l'exercice terminé en décembre 2010, la DAIGM a respecté toutes les restrictions sur le capital imposées par les facteurs externes.

## 14. Événement postérieur

Après la fin de l'exercice, le 21 février 2011, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé conjointement des apports en capitaux de 4 millions de dollars respectivement pour la prolongation de 1 219 m (4 000 pi) de la piste 06/24, sous réserve des obligations de diligence raisonnable. Le coût total du projet est estimé à 24 millions de dollars. Après qu'il aura fait preuve de diligence raisonnable et obtenu un financement par emprunt suffisant, le Conseil sera en mesure de prendre une décision à l'égard de ce projet.

# Tableau des produits et des charges

Exercice terminé le 31 décembre

2010

2009

## Produits

### Aéronefs

Redevances d'atterrissage

3 237 498 \$

2 930 161 \$

Redevances d'aérogare

1 308 934

1 153 515

4 546 432 \$

4 083 676 \$

### Aéroport

Concessions

1 581 624 \$

1 564 199 \$

Intérêts gagnés

6 928

8 493

Stationnement

1 422 540

1 287 267

Locations

485 559

454 047

Recouvrement de l'impôt foncier encouru par les locataires

303 098

298 143

Recouvrement des frais encourus par les locataires

160 369

173 807

Divers

154 791

119 062

4 114 909 \$

3 905 018 \$

## Charges

### Salaires et avantages sociaux des employés

Salaires et traitements

2 073 642 \$

1 974 160 \$

Avantages sociaux

504 723

445 010

2 578 365 \$

2 419 170 \$

### Autres frais d'exploitation et d'administration

Publicité et marketing

313 099 \$

169 250 \$

Créances (recouvrées) irrécouvrables

962

(4 233)

Dépenses du Conseil d'administration

143 221

143 122

Communications – téléphone/cellulaire

72 385

60 454

Contrats de services et contrats spéciaux

155 800

119 831

Électricité

513 170

496 920

Fret

4 499

5 162

Essence

258 948

251 310

Assurance

158 489

164 230

Intérêts et frais bancaires

78 730

64 482

Service de conciergerie

311 289

321 996

Service de gestion et d'assistance

835 870

795 089

Fournitures et approvisionnements

272 198

279 599

Divers

59 777

53 778

Fournitures de bureau

16 341

18 723

Services professionnels et de consultation

50 077

48 704

Impôt foncier

839 736

823 486

Réparations et entretien

290 678

337 190

Services de sécurité

522 815

576 450

Déplacements

108 453

62 233

Services d'aqueduc et d'égout

83 919

36 603

5 090 456 \$

4 824 379 \$

